



CALENDRIER DE PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION PERIODE DE JANVIER A MARS 2025

Le paiement de la demi-pension s'effectuera selon le calendrier ci-dessous de 7H30 à 12H.
Le tarif d'un repas est de 2,20 €.

MOIS CONCERNES	NOMBRE DE JOURS		PERIODE DE PAIEMENT		MONTANT	
	Demi pensionnaires	Demi pensionnaires pôle	Sur place	En ligne	Demi pensionnaires	Demi pensionnaires pôle
JANVIER 2025	16	20	Lundi 6 janvier Mardi 7 janvier Jeudi 9 janvier	Du 06 janvier au 15 janvier 2025	35,20 €	44,00 €
FEVRIER 2025	12	15	Lundi 3 février Mardi 4 février Jeudi 6 février	Du 1er février au 15 février 2025	26,40 €	33,00 €
MARS 2025	13	16	Lundi 10 mars Mardi 11 mars Jeudi 13 mars	Du 1er mars au 15 mars 2025	28,60 €	35,20 €
TOTAL	41	51			90,20 €	112,20 €

Mode de paiement :

- chèque : à l'ordre de l'Agent comptable du collège Jeanne & Emile ADENET en indiquant au verso le nom, prénom et le numéro de la carte de l'élève. Vous pouvez le déposer dans la boîte aux lettres située à l'accueil de l'établissement.
- espèces : pensez à faire l'appoint
- carte bancaire
- en ligne : accessible via le site du collège <https://site.ac-martinique.fr/clg-adenet/>

Le François, le 19 décembre 2024

Le principal

Philippe SAINT-LOUIS





CALENDRIER DE PAIEMENT INTERNAT PERIODE DE JANVIER A MARS 2025

Les frais d'internat pour le 2^{ème} trimestre s'élèvent à 490,00 euros.

Les parents pourront bénéficier d'un paiement échelonné selon le calendrier ci-dessous :

6, 7 et 9 Janvier 2025	3, 4 et 6 Février 2025	10,11 et 13 Mars 2025
164, 00 €	163, 00 €	163, 00 €

Le François, le 19 décembre 2024

Le principal

Philippe SAINT-LOUIS

